

Gagnez une Porsche Macan

Conditions générales

Article 1 : Organisateur

E.C.K. SA, dont le numéro d'entreprise est le 0406.949.939 et dont le siège social est situé à 8300 Knokke-Heist, Zeedijk Albertstrand 509 (ci-après, l'« Organisateur »), organise le concours « Gagnez une Porsche Macan » (ci-après, l'« Action ») du 1er mars 2019 au 18 octobre 2019 compris, au Napoleon Grand Casino Knokke (ci-après, le « Casino »). Les présentes Conditions générales sont applicables à l'Action.

Article 2 : Inscription

La participation à l'Action est réservée aux personnes autorisées à accéder au Casino. Il s'agit plus précisément des personnes âgées de plus de 21 ans qui se sont préalablement inscrites à la réception avec leurs nom, prénom et adresse, conformément aux données figurant sur leur carte d'identité. Les personnes inscrites sur la liste EPIS n'ont pas le droit d'accéder au Casino et ne peuvent donc pas participer à l'Action. Les inscriptions avec des informations fausses, inexactes, inconnues, incomplètes ou incompatibles ne seront pas prises en compte. Les participants inscrits autorisent l'Organisateur à consulter à tout moment leurs coordonnées et leurs données d'inscription.

Tout abus ou fausse déclaration conduit immédiatement et irrévocablement à l'exclusion de la participation à l'Action et l'Organisateur se réserve le droit, le cas échéant, de désigner un autre vainqueur ou finaliste. La participation à l'Action implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Toutes les situations qui ne sont pas expressément prévues dans le présent règlement et/ou dans les conditions générales du Casino (www.grandcasinoknokke.be) sont régies par l'Organisateur à son entière discrétion. L'Organisateur se réserve expressément le droit d'exclure le participant impliqué de toute participation à la présente action et/ou à d'autres actions organisées par l'Organisateur, en cas d'abus manifestes, d'imposture ou de (tentative de) tromperie. Les joueurs inscrits avec des duplicatas et/ou des contrefaçons d'un bulletin de participation vainqueur ou d'une pièce d'identité, ou qui commettent toute autre forme de fraude ou d'action illégale, peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires (pénales). L'Organisateur se réserve le droit de modifier, de reporter, de raccourcir ou de retirer tout ou partie de l'Action si les circonstances l'exigent. L'Organisateur ne peut en être tenu responsable. Aucune erreur d'impression, d'orthographe, de frappe ou autre ne peut être invoquée comme base d'une quelconque obligation.

Article 3 : Description de l'Action

Toutes les personnes autorisées à visiter le Casino peuvent participer à l'Action à partir du 1er mars 2019. Chaque visiteur du Casino qui s'inscrit à la réception reçoit un ticket de participation personnel et gratuit pour chaque visite au Casino (au maximum, une inscription/visite par 24 heures), qui peut être déposé dans l'urne du Casino prévue à cet effet. Une sélection de finalistes sera déjà effectuée lors de plusieurs Tours de qualification intermédiaires (ci-après, les « Tours de qualification ») qui auront lieu aux dates indiquées ci-dessous. Ces finalistes concourent pour le grand prix de l'Action. Cette Finale aura lieu le vendredi 18 octobre 2019, date à laquelle 1 participant remportera l'Action « Gagnez une Porsche Macan », d'une valeur de 46 260 € HTVA (ci-après, la « Finale »).

Article 4 : Durée

L'Action débutera le 1er mars 2019 à 11 h 00 et prendra fin le 18 octobre 2019 à 23 h 59.

Pendant l'Action, des Tours de qualification auront lieu le vendredi à partir de 20 h 00 aux dates suivantes : 15/03/2019, 05/04/2019, 19/04/2019, 03/05/2019, 17/05/2019, 07/06/2019, 21/06/2019, 05/07/2019, 19/07/2019, 26/07/2019, 02/08/2019, 16/08/2019, 30/08/2019, 06/09/2019, 20/09/2019, 27/09/2019, 04/10/2019, 18/10/2019.

La Finale aura lieu le vendredi 18 octobre 2019, à partir de 20 h 00. À 20 h 00 et à 21 h 00, 1 finaliste sera sélectionné (selon le principe des Tours de qualification). La finale débutera à 22 h 00. Le vainqueur sera annoncé vers 24 h 00. Toute la Finale sera supervisée par un huissier de justice.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou de reporter les dates mentionnées ci-dessus pour quelque raison que ce soit.

Article 5 : Participation et déroulement

Article 5.1 : Les Tours de qualification

La participation à l'Action est ouverte à toutes les personnes autorisées à accéder au Casino âgées de plus de 21 ans, à l'exception des membres du personnel du Groupe Napoleon Games et des entreprises qui lui sont liées, des personnes inscrites sur la liste EPIS et des vainqueurs du premier prix de l'Action « Golden Coin 2018 ».

La participation à l'Action n'est possible qu'après l'inscription à la réception du Casino, conformément aux conditions légales en vigueur. Lors de chaque première inscription de la journée, un participant recevra un ticket de participation personnel. Les tickets de participation sont réservés aux visiteurs du Casino pendant la durée de l'Action. Les tickets de participation ne peuvent pas être achetés, sont strictement personnels et ne peuvent être cédés. En cas de suspicion d'acquisition illégale de tickets de participation, l'Organisateur se réserve le droit de décider d'exclure le participant de l'Action.

Chaque premier et troisième vendredi du mois, un Tour de qualification aura lieu au Casino. Pendant les mois de juillet, août et septembre, il y aura trois Tours de qualification par mois. Le dernier Tour de qualification aura lieu le 4 octobre, avant la Finale du 18 octobre 2019. Toutes les dates des Tours de qualification sont énumérées à l'article 4 des présentes Conditions générales. Les participants doivent toujours être physiquement présents au Casino au moment de la qualification. Quatre vainqueurs seront sélectionnés par Tour de qualification et recevront un ticket pour la Finale.

Le vainqueur n'a une chance de remporter le ticket pour la Finale que si et dans la mesure où il est physiquement présent aux dates ci-dessus et à l'heure ci-dessous. La preuve de la présence physique se fera au moyen d'une carte d'identité. Seul ce moyen d'identification est valable. Les personnes qui ne sont pas physiquement présentes ne peuvent remporter le prix. Aucune procuration ne peut être donnée à des tiers si le Participant ne peut être présent. En cas de discussion, le directeur du casino ou le responsable qui le remplace peut prendre la décision finale.

Les tickets de participation non tirés restent dans l'urne après chaque Tour de qualification jusqu'à la Finale du 18 octobre 2019.

Article 5.2 : Le tour de jeu

Un tour de jeu suit immédiatement le tour de qualification. Le tour de jeu consiste en une question de connaissance à laquelle il faut répondre correctement et pour laquelle le participant peut recevoir un prix. Si la réponse à la question de connaissance est incorrecte, le participant reçoit un prix de consolation, à savoir une bouteille de champagne.

Les différents prix durant le tour de jeu sont les suivants :

- 20 h 00 : 150 euros de crédit de jeu
- 21 h 00 : 250 euros de crédit de jeu
- 22 h 00 : 350 euros de crédit de jeu
- 23 h 00 : une plaque d'immatriculation personnalisée ou 1 000 € de crédit de jeu

La première fois qu'un ticket de participation est tiré au sort pendant le Tour de qualification et qu'une réponse correcte est donnée à la question de connaissance/que l'épreuve d'adresse est réussie pendant le tour de jeu, le vainqueur recevra le prix déterminé ci-dessus, en fonction de l'heure décrite ci-dessus. Si plusieurs tickets de participation d'un participant sont sélectionnés le même soir, le vainqueur n'a droit qu'au prix du premier tour de jeu remporté. Si un joueur est sélectionné plus d'une fois par soir, il reçoit par contre une attention, à savoir une bouteille de champagne. Ce ticket de participation est cependant réintroduit dans l'urne et le Tour de qualification de l'heure correspondante est recommencé. Ce n'est que si la personne sélectionnée renonce immédiatement à sa qualification qu'elle pourra remporter un prix plus élevé le soir même de ce Tour de qualification spécifique. Dans ce cas, le ticket de participation n'est pas réintroduit dans l'urne.

Exemple 1 : Durant un tour de jeu, je remporte le prix de 21 h 00, sans immédiatement y renoncer : 250 € de crédit de jeu. Je reçois ce prix. Je suis de nouveau sélectionné à 22 h 00 pour remporter 350 euros de crédit de jeu. Je ne peux remporter ce prix et un autre participant est sélectionné pour remporter ce tour de jeu. On m'offre par contre une bouteille de champagne comme prix de consolation.

Exemple 2 : Lors d'un tour de jeu, je remporte le prix à 21 h 00 et y renonce immédiatement : 250 € de crédit de jeu. Je ne demande pas ce prix. Je ne reçois pas non plus de prix de consolation à ce moment-là. Je suis à nouveau sélectionné à 22 h 00 : 350 euros de crédit de jeu. Je PEUX recevoir ce prix, si je répons correctement à la question de connaissance. Si je ne répons pas correctement à la question de connaissance, je ne reçois pas le prix de 350 euros mais j'ai droit à une bouteille de champagne comme prix de consolation.

Un vainqueur peut recevoir au maximum un prix (comme mentionné ci-dessus + un ticket pour la Finale) par Tour de qualification. Il est donc impossible de remporter plusieurs prix le même soir.

Il est par contre possible de participer à un Tour de qualification ultérieur, à une date suivante, et de remporter un tour de jeu. Si cela se produit, le vainqueur remportera le prix sous la forme de crédits de jeu, s'il répond correctement à la question de connaissance, mais le « ticket pour la Finale » revient à un autre concurrent qui se qualifie. Le participant qui se qualifie ainsi ne reçoit que le ticket pour la Finale et n'a pas droit au prix correspondant sous forme de crédit de jeu. Ce vainqueur n'obtient que la chance de participer à la Finale.

Si un participant a déjà gagné le premier prix, c'est-à-dire la plaque d'immatriculation personnalisée ou un crédit de jeu de 1 000 €, lors d'un tour de jeu précédent, il ne peut remporter ce premier prix une deuxième fois. Dans ce cas, le participant reçoit un prix de consolation, à savoir une bouteille de champagne. Un nouveau participant est sélectionné pour la Finale et peut participer au tour de jeu.

Si un ticket de participation est tiré au sort et que le participant n'est pas physiquement présent (ce qu'il prouve moyennant présentation d'une carte d'identité valide) au Casino à ce moment-là, le ticket de participation ne sera pas remis dans l'urne et ce participant perd son ticket pour la Finale car il n'est pas présent au Casino à ce moment. Un autre finaliste sera sélectionné. Le participant pourra toutefois à nouveau remporter un ticket pour la Finale et un prix, plus tard dans la soirée, s'il est présent au Casino à ce moment-là. Ce participant pourra également remporter à nouveau un prix lors d'un Tour de qualification ultérieur, sur la base des tickets de participation qui sont encore dans les urnes. Les tickets de participation qui ne sont pas sélectionnés resteront en effet dans l'urne pour les Tours de qualification suivants.

Le droit au prix expire lorsque le nom du participant a été appelé trois fois.

Les finalistes qualifiés, quatre au total par Tour de qualification, reçoivent un ticket pour la Finale qui aura lieu le 18 octobre 2019. Seuls les participants munis d'un ticket personnel pour la Finale, reçu lors de l'un des Tours de qualification organisés aux dates susmentionnées, pourront participer à la Finale du 18 octobre 2019. L'Organisateur conserve une liste précise de tous les vainqueurs par Tour de qualification.

Article 5.3 : Finale

La Finale de l'Action aura lieu le vendredi 18 octobre 2019 au Casino.

Tous les participants qualifiés, issus des Tours de qualification (4 par Tour de qualification + 2 finalistes supplémentaires le 18 octobre 2019, soit un total de 70) participent à la Finale. Pour participer à la Finale, ces finalistes doivent avoir leur ticket personnel pour la Finale sur eux le 18 octobre 2019 et être physiquement présents au Casino avec un certificat d'identification personnel. Il n'est pas possible d'accorder une procuration à un tiers. Un huissier de justice sera présent lors de la Finale pour s'assurer que tout se déroule de manière correcte et impartiale. Avant la Finale, qui aura lieu à 22 h 00, 2 autres finalistes seront sélectionnés le 18 octobre 2019 à 20 h 00 et 21 h 00. La Finale débutera à 22 h 00. Suite à plusieurs tours éliminatoires, le vainqueur de la Finale sera annoncé vers 24 h 00. Chaque heure, un certain nombre de concurrents seront éliminés sur la base de questions de connaissance/épreuves d'adresse lors des tours intermédiaires. Ce n'est qu'en cas d'ex-aequo que le vainqueur sera déterminé par tirage au sort. Le programme est le suivant :

- 20 h 00 : annonce de l'avant-dernier finaliste
- 21 h 00 : annonce du dernier finaliste
- 22 h 00 : 1^e tour éliminatoire où 70 finalistes sont réduits à 40
- 22 h 30 : 2^e tour éliminatoire où 40 finalistes sont réduits à 20
- 23 h 00 : 3^e tour éliminatoire où 20 finalistes sont réduits à 10
- 23 h 30 : 4^e tour éliminatoire où 10 finalistes sont réduits à 5
- 24 h 00 : 5^e tour éliminatoire où 5 finalistes sont réduits à 1 vainqueur

Le vainqueur final de l'Action remporte ce soir-là une Porsche Macan d'une valeur de 46 260,00 € HTVA. Seul le vainqueur pourra recevoir son prix, moyennant présentation d'une pièce d'identité valide correspondant aux informations fournies lors de sa participation à l'Action.

Les éliminés du 5^e tour éliminatoire reçoivent chacun 500 € de crédit de jeu.

Tous les autres éliminés qui n'ont pas encore gagné un prix durant la Finale reçoivent un prix de consolation de 50 € de crédit de jeu.

Le vainqueur de la Porsche Macan ne pourra participer à aucune autre action (annuelle) au Casino jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 6 : Le prix

Le premier prix de l'Action est une Porsche Macan (modèle de base) d'une valeur de 46 260 € HTVA (55 974 € TVA comprise). Ce modèle de base ne dispose d'aucune option.

Année du modèle :	2018
Consommation :	8,1 l /100 km
CO2 :	185 g/km
Puissance :	245 cv/180 kW
Accélération de 0 à 100 km/h :	6,7 s
Vitesse maximale sur circuit :	225 km/h
Largeur (sans les rétroviseurs) :	1 923 mm
Longueur :	4 696 mm

Consommation / Valeurs d'émission NEDC * Modèles Macan : Consommation de carburant - combinée (à titre indicatif) : 8,9 – 8/1 l/100 km ; émissions moyennes de CO2 (à titre indicatif) : 204 – 185 g/km

La Porsche Macan exposée au Casino n'est pas celle qui sera remportée par le vainqueur. La Porsche Macan exposée est un modèle d'exposition mis à disposition par le Porsche Center Knokke. Elle sera remplacée par un autre modèle à intervalles réguliers pendant la durée de l'Action. Un modèle de base tel que décrit ci-dessus sera offert au vainqueur au Porsche Center Knokke.

Des crédits de jeu peuvent être remportés pendant les Tours de qualification. 150 euros, 250 euros, 350 € de crédit de jeu et une plaque d'immatriculation personnalisée peuvent être remportés lors de chaque Tour de qualification. La plaque d'immatriculation personnalisée constitue le premier prix des Tours de qualification. Elle peut être échangée contre 1 000 € de crédit de jeu.

Outre le premier prix (Porsche Macan), des prix de consolation seront également distribués lors de la Finale. Les quatre derniers éliminés recevront chacun 500 € de crédit de jeu. Tous les autres finalistes n'ayant encore rien gagné pendant la Finale reçoivent chacun 50 € de crédit de jeu.

Article 7 : Frais

Tous les frais encourus par les participants directement ou indirectement en relation avec l'Action sont supportés exclusivement et entièrement par les participants eux-mêmes. L'Organisateur ne peut être tenu responsable du remboursement de ces frais

La TVA sur les prix remportés est à la charge du ou des vainqueur(s). Tous les frais engagés dès que le vainqueur est connu et que la Porsche Macan est reçue (comme l'assurance obligatoire, l'immatriculation de la voiture, etc.) sont exclusivement à la charge du vainqueur de l'Action.

Article 8 : Responsabilité

L'Organisateur ne peut être tenu responsable du moindre dommage direct, indirect, moral ou matériel découlant de la participation à l'Action ou de l'exclusion de celle-ci. L'Organisateur ne peut en particulier pas être tenu responsable du moindre dommage résultant du fait que les participants se sont inscrits sur la base d'informations fausses, incorrectes, cachées, incomplètes ou incompatibles. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des informations fournies par les participants ni de leur éventuelle utilisation illicite.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable des pannes d'Internet, des connexions interrompues, de l'accès entravé aux médias sociaux, des problèmes de connexion, des problèmes de matériel visuel ou d'erreurs de serveur. L'Organisateur ne peut être tenu responsable si les partenaires manquent à leurs engagements, en cas de vices et défauts des prix. Si le fournisseur (Porsche Center Knokke) ne remet pas le premier prix, l'Organisateur ne sera pas tenu de remettre un autre prix.

Si l'Organisateur se voit dans l'obligation d'adapter ou d'annuler l'Action, il ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects en résultant.

Article 9 : Force majeure

Ni l'Organisateur ni aucune autre personne physique ou morale impliquée dans l'organisation de l'Action ne peut être tenue responsable si une partie de l'Action doit être modifiée, reportée ou annulée en raison de circonstances extraordinaires ou indépendantes de sa volonté.

Article 10 : Dommage

Les participants indemniseront l'Organisateur pour tout dommage direct ou indirect découlant éventuellement de leur erreur ou négligence dans le cadre de leur inscription et de leur participation à

l'Action. Ce qui précède vaut également pour tout dommage causé au modèle exposé devant le Casino.

Article 11 : Confidentialité

L'Organisateur attache une grande importance à la protection de vos données à caractère personnel et veille à ce que les informations personnelles que vous nous fournissez soient traitées de manière confidentielle. L'Organisation se conforme au RGPD (Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données) par le biais des présentes « Conditions générales ».

L'Organisateur intervient à cet égard en qualité de responsable du traitement. Il traitera les données pour l'Action, l'administration de sa clientèle et la commercialisation ultérieure de ses produits (marketing direct).

Seule l'adresse de courrier électronique de chaque joueur inscrit est reprise dans le système de bulletin d'information de l'Organisateur. Après réception d'un bulletin d'information, le destinataire peut se désabonner à tout moment.

Si vous avez des questions concernant notre politique de confidentialité (<https://www.grandcasinoknokke.be/fr/declaration-de-confidentialite/>) ou si vous souhaitez exercer vos droits sur vos données à caractère personnel, vous pouvez toujours nous contacter, en adressant un courrier électronique à privacy@napoleongames.be ou une lettre à l'attention de DPO, Korte Keppestraat 23/6, 9320 Erembodegem, Belgique.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur le RGPD, veuillez prendre contact avec l'Autorité de protection des données, 35 rue de la Presse à 1000 Bruxelles, tél. 02/274.48.00 - fax. 02/274.48.35 et courrier électronique : contact@apd-gba.be.

Les participants acceptent que leurs coordonnées et informations d'inscription puissent être entièrement contrôlées à tout moment. Toute fausse déclaration à cet égard entraînera l'exclusion immédiate de l'Action. Chaque participant accepte expressément que ses données à caractère personnel soient utilisées par l'Organisateur à des fins de marketing de Napoleon Games. Le(s) vainqueur(s) accepte(nt) d'apparaître sur les canaux de communication de l'Organisateur et du partenaire commercial, en particulier Porsche Center Knokke.

Article 12 : Conditions générales

Les Conditions générales de l'Action complètent les conditions générales de l'Organisateur et ne dérogent en rien à ces dernières.

En s'inscrivant et en participant à l'Action, chaque participant accepte entièrement et inconditionnellement les présentes Conditions générales. Les participants qui enfreignent les présentes Conditions générales ou les droits de l'Organisateur ou de tiers sont immédiatement exclus de l'Action. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, à tout moment, le prix, les présentes Conditions générales et les autres règles relatives à l'Action. Aucun droit de quelque nature que ce soit n'est généré par l'inscription ni par la participation à l'Action.